

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 7373
N/REF : 7/07/2024 0H51 C:022074 I:13017
V/REF : Contrat N°007373 du 01/07/2009

V/REF.IMM. 0044/1464
IMMEUBLE : LES DAHLIAS -0044
11-13-15, RUE DES DAHLIAS
69003 LYON

SDC 'Les Dahlias'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2, PLACE DE FRANCFORT
CS13754
69444 LYON CEDEX 03

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr P-Y DOMINIQUE

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 5 NIVEAUX, DE
2 GAINES VIDE-ORDURES DE 7 NIVEAUX, 3 LOCAUX VIDE-ORDURES, 6 CONTAINERS
DE 500 LITRES ET 15 VIDOIRS.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{ICHTrev-TS1'} \quad \text{-----} \quad)$$

ICHTrev-TS1

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 439,20

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 1 Gaine V.0 x 5 Niv. Al.n°11	2/AN	175,63	175,63
1,00	Nettoyage 1 Gaine V.0 x 7 Niv. Al.n°13	2/AN	204,90	204,90
1,00	Nettoyage 1 Gaine V.0 x 7 Niv. Al.n°15	2/AN	204,90	204,90
TOTAL H.T.				585,43
T.V.A. a 10,00%				58,54
TOTAL T.T.C.En EURO				643,97

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.